



MUNICIPALITÉ DE
ST-MARTIN

A retourner à

Commune de St-Martin
Police des constructions
Rue de l'Eglise 5
1969 Saint-Martin

ou

E-mail

technique@saint-martin.ch

Annonce de fin des travaux

Selon l'article 63, lettre *b*) de la loi sur les constructions du 13 février 2025 le bénéficiaire d'une autorisation de construire, ou son représentant est tenu d'informer le service technique de la commune de la fin des travaux.

Commune :

N° de dossier :

Requérant :

Objet :

Date de fin des travaux :

Lieu, date :

Signature :